

**Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 03 février 2026**

Date de convocation :

26/01/2026

Date d'affichage :

26/01/2026

Nbre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 09

Votants : 10

L'an deux mille **VINGT-SIX** le **TROIS** du mois de **FEVRIER** à **20 heures 00**, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Pierre VIEVILLE, Maire.

**Etaient présents** : Mmes et Mrs VIEVILLE Jean-Pierre, LAMOUREUX Vincent, DOUBLEMARD Annie, DUBREUCQ Geneviève, PROISY Stéphanie, LEMAIRE Brigitte, LECLERCQ Nicolas, MULET Xavier, CHOPIN Christophe.

**Absents excusés** : Pouvoir Mme COULLE BLIN Katia à M. LAMOUREUX Vincent  
M. LEFEVRE Jean, M. Constant GUILLON, Mme GOULARD Ludivine,

Mme Brigitte LEMAIRE est élue secrétaire.

**Ordre du jour** :

**Délibérations à prendre** :

- Indemnité de gardiennage de l'église-Convention
- Avenant à la convention d'engagement pour la réalisation de mesure de compensation et/ou d'accompagnement concernant la plantation de haies, chemin dit « du Noyer ».
- Estimation du terrain de la poste, parcelle AD 173
- Ouverture d'une ligne de trésorerie
- Acceptation d'un don
- Mise à disposition d'une salle communale pour réunion pendant la campagne électorale des élections municipales.

Monsieur le Maire, Président de séance, fait l'appel des Membres du Conseil municipal,

Nbre de conseillers en exercice : 13

Présents : 09

Le Président de séance donne lecture du pouvoir de Mme COULLE BLIN Katia à M. LAMOUREUX Vincent

Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Lecture de l'ordre du jour.

En ce qui concerne l'ordre du jour, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal présents, trois points à ajouter :

- Vote d'une subvention exceptionnelle à l'association All's Stars
- Autorisation du Conseil Municipal, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au BP 2025
- Mise à disposition d'une salle communale pour réunion pendant la campagne électorale des élections municipales

Monsieur le Président de séance demande si les Membres du Conseil municipal ont des observations à formuler concernant le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025 Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal du 16 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

### **Objet : Indemnité de gardiennage de l'église-Convention**

M. le Maire indique que la convention mise en place pour le gardiennage de l'église est arrivée à expiration le 31 décembre 2025. Il y a lieu de la reconduire pour un an.

Il indique que Monsieur Eric MAHU, habitant de la commune est affecté à ce service.

L'indemnité de gardiennage 2026 s'élève à 503.42€ l'année.

L'indemnité sera versée mensuellement, soit 41.95€, elle rémunèrera un service réellement accompli mois par mois.

Le Conseil municipal donne son accord, autorise M. le Maire à signer la convention.

### **Objet : Avenant à la convention d'engagement pour la réalisation de mesure de compensation et/ou d'accompagnement concernant la plantation de haies, chemin dit « du Noyer ».**

Pour faire suite à la convention d'engagement pour la réalisation de mesure de compensation et/ou d'accompagnement concernant la plantation de haies, chemin dit « du Noyer », signée le 20 octobre 2025, portant sur la plantation d'un linéaire de haies de 239 mètres, et ce, dans le cadre de l'exploitation par la Société de son parc éolien mise en service le 01/04/2024 sur les communes de Voulpaix et La Vallée au Blé.

Il y a lieu d'acter l'avenant n°1 au contrat, mentionnant l'intégration d'un nouveau devis sur le bornage du chemin rural rendu nécessaire suite à la réalisation du linéaire de haies, ainsi que l'intégration de l'engagement de la Société de rembourser au propriétaire le montant dudit devis soit 1404 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'avenant n° 1 à la convention d'engagement pour la réalisation de mesure de compensation et/ou d'accompagnement concernant la plantation de haies, chemin dit « du Noyer ».

### **Objet : Estimation du terrain de la poste, parcelle AD 173**

M. le Maire rappelle que la Commune est devenue propriétaire d'un terrain derrière l'ancienne poste, cadastré section AD 173 de 02a 08ca.

M. le Maire propose d'estimer cette parcelle à 5000 €.

Après discussion, les Membres du Conseil municipal à l'unanimité acceptent la proposition d'estimer la parcelle cadastré section AD 173 de 02a 08ca à 5000 €.

### **Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Le Président de séance donne connaissance, aux membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : Panneaux photovoltaïques salle polyvalente, Sécurisation de la rue du Général De Gaulle, rénovation de l'éclairage du stade.

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues :

1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - Le Conseil municipal décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de **57 000 Euros**, pour une durée d'un an, utilisable par tranches de 15.000 € minimum. Remboursement anticipé possible à tout moment sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur l'Euribor 3 mois + 0.90%.

Taux plancher = marge.

Commission d'engagement de 0.20%

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant les crédits correspondants aux frais financiers,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, M. Jean-Pierre VIEVILLE, Maire, pour la réalisation de cette ligne de trésorerie, la signature du contrat à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

### **Objet : Acceptation d'un don**

M. le Maire fait savoir qu'un don pour la réfection du cadran de l'église est arrivé en mairie pour un montant de 4 728€, il y a lieu de l'accepter.

M. Bernard LAVARINI don de 4 728.00€.

Le Conseil municipal accepte ce don à l'unanimité.

### **Objet : Vote d'une subvention exceptionnelle à l'association All's Stars**

M. le Maire donne lecture du courrier et du bilan financier 2025 de l'association All's Stars.

17 adhérents, M. le Maire donne lecture des comptes du bilan 2025 de l'association qui envisage un regroupement de majorettes en mai 2026 et l'organisation d'animations diverses.

Le Président de l'association sollicite la commune afin d'obtenir une subvention exceptionnelle, afin d'acheter 4 paires de bottes à 120€ soit 480.00€.

Après discussion, les Membres du Conseil municipal acceptent de verser à cette association une subvention exceptionnelle d'un montant de 200€.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à engager et mandater en l'attente du vote du budget primitif 2026 la dépense suivante :

Section de fonctionnement :

Art 6574 Subventions de droits privés.....200€

**Objet : Autorisation du Conseil Municipal, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au BP 2025**

En application de l'article L1612.1 du code général des collectivités territoriales, avant le vote du budget, l'exécutif est en droit :

- De mettre en recouvrement les recettes de fonctionnement et d'investissement,
- D'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget précédent.
- De mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites suivantes représentant un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent :

BUDGET PRINCIPAL	CREDITS OUVERTS 2025	¼ DES CREDITS A REPARTIR
<b>D21</b> <i>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i> <i>212 -OPNI plantations de haies et bornage</i>	<b>16 423.00€</b>	<b>4 105.75</b>  <i>4 105.75</i>
<b>TOTAL</b>	<b>16 423/4 =</b> <b>4 105.75€</b>	<b>4 105.75€</b>

Le Conseil municipal accepte ce don à l'unanimité.

**Objet : Mise à disposition du logement communal 35 rue du Général De Gaulle**

M. le Maire propose de mettre à disposition de la Principale du collège Quentin De La Tour de SAINS-RICHAUMONT, le logement communal 35 rue du Général de Galle à SAINS-RICHAUMONT.

Les Membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité la proposition de M. le Maire, il est décidé de louer à titre gracieux le logement à la Principale du collège Quentin De La Tour de SAINS-RICHAUMONT., jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025/2026.

Les frais d'électricité, d'eau et de chauffage seront à la charge de la Principale du collège Quentin De La Tour de SAINS-RICHAUMONT.

- **Synthèse des commissions**

Mme Annie DOUBLEMARD indique que la finition de plantation de haies chemin dit « du Noyé » aura lieu le mardi 10 février à 13 heures 30 avec la participation des scolaires.

M. Vincent LAMOUREUX : réunion de la commission culture et fêtes

Programmation et animation des fêtes communales à venir et l'organisation d'animations et spectacles divers à venir.

Le 28 février : diner spectacle flamenco

Le 8 mars : rencontre d'artistes

Le 14 mars : St Patrick avec le groupe Motolo

**- Infos diverses, questions diverses**

Lecture du courrier de remerciements de Mme Caniot, Principale du collège de SAINS-RICHAUMONT, pour l'accueil en stage d'observation d'un élève.

Recensement de la population :

INSEE : population de référence au 1<sup>er</sup> janvier 2023 en vigueur à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2026**

- Commune de Sains-Richaumont :
- Population municipale..... 923
- Population comptée à part : ..... 24
- Population totale :..... 947

En prévision : Vote du CFU 2025 le 3 mars 2026, (si retour des comptes de la trésorerie d'Hirson.).

Séance levée à 21 heures

La Secrétaire de séance,

le Président de Séance,